PDF-XChange Viewer
Click to buy NOW!
www.docu-track.com

Cadre de
MEMOIRE TECHNIQUE

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

[redacted]

V

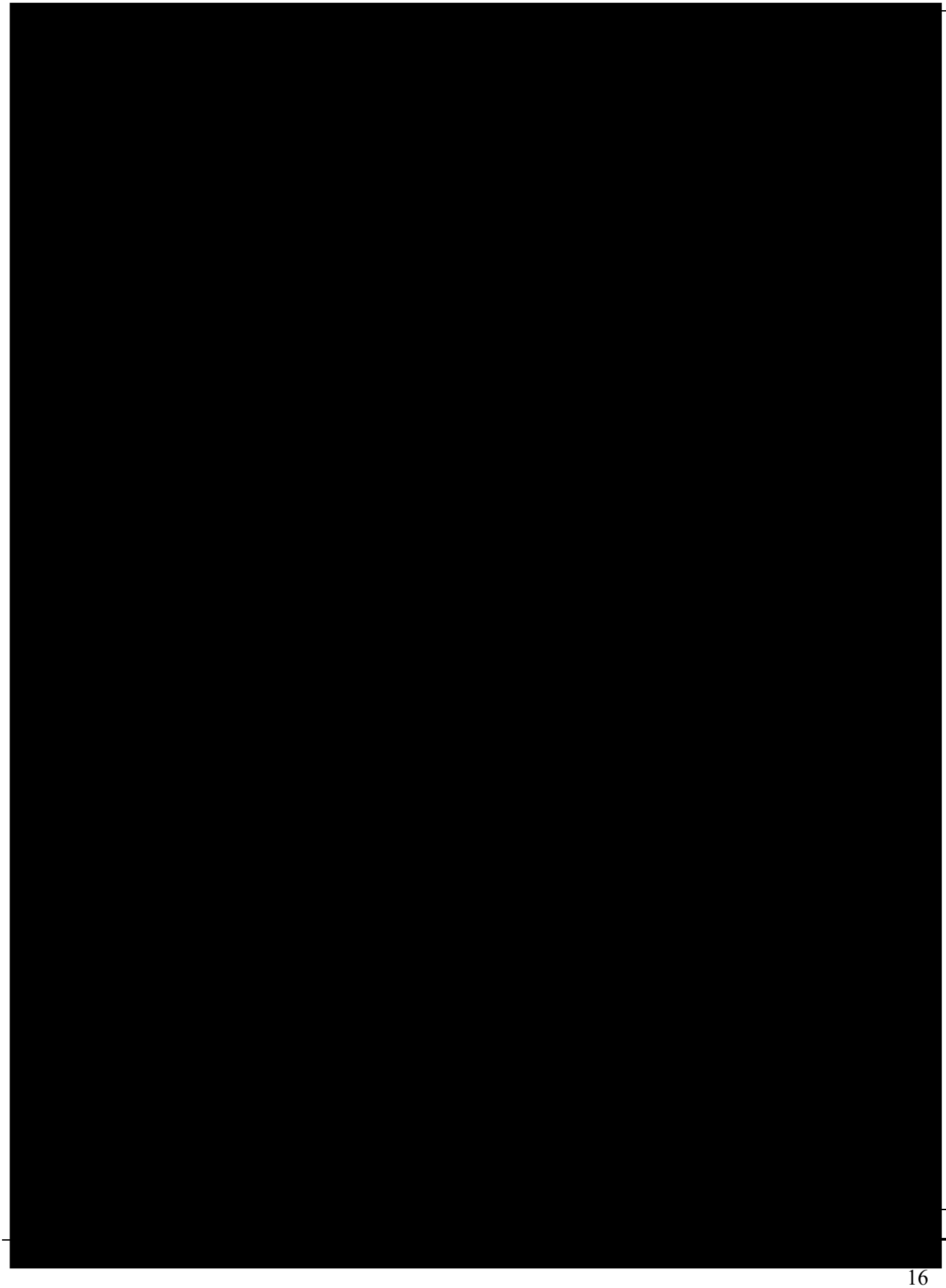
ns

e.

à

si

r
ts,
es



PDF-XChange Viewer Click to buy NOW! www.docu-track.com

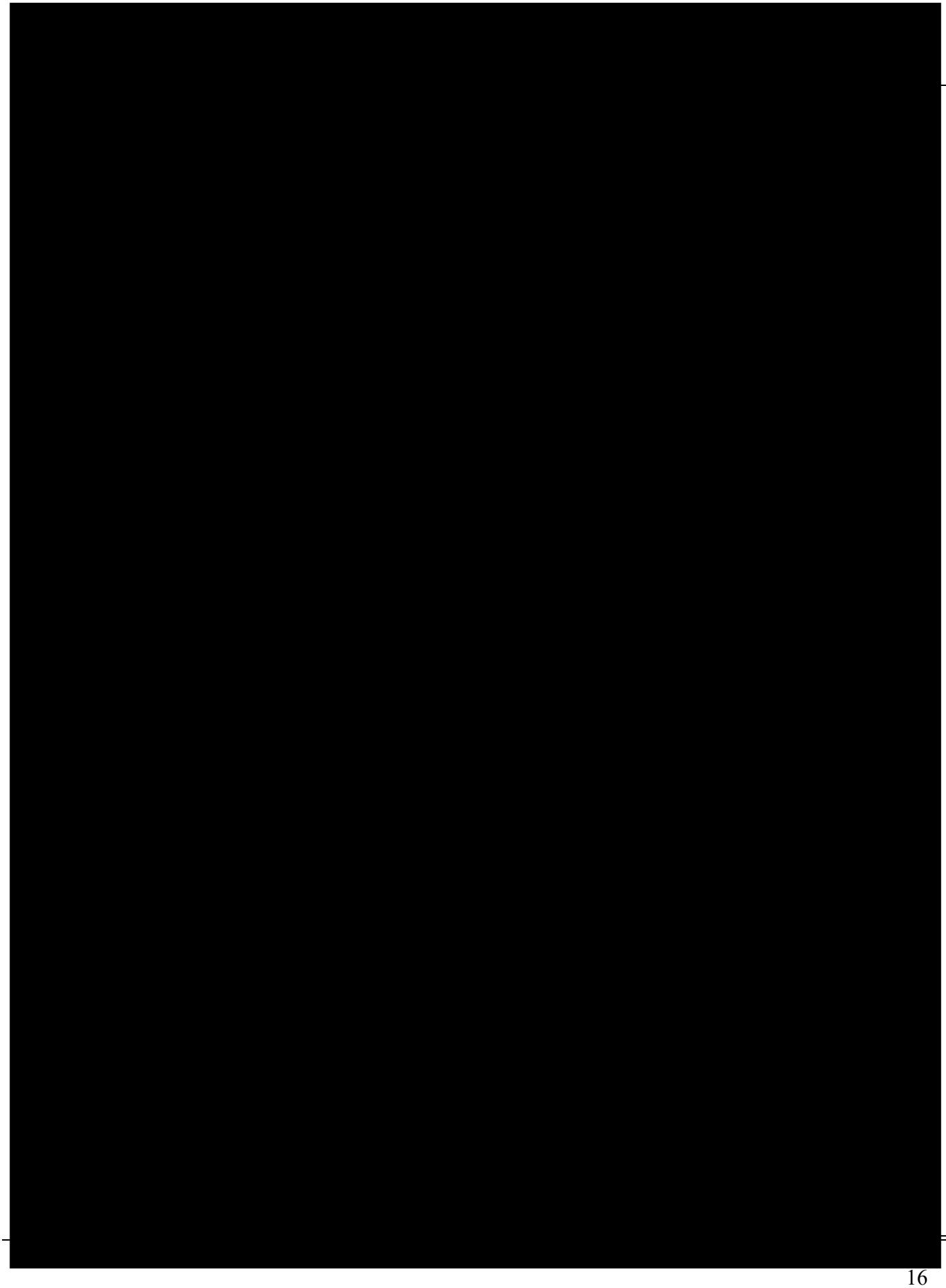
[redacted]

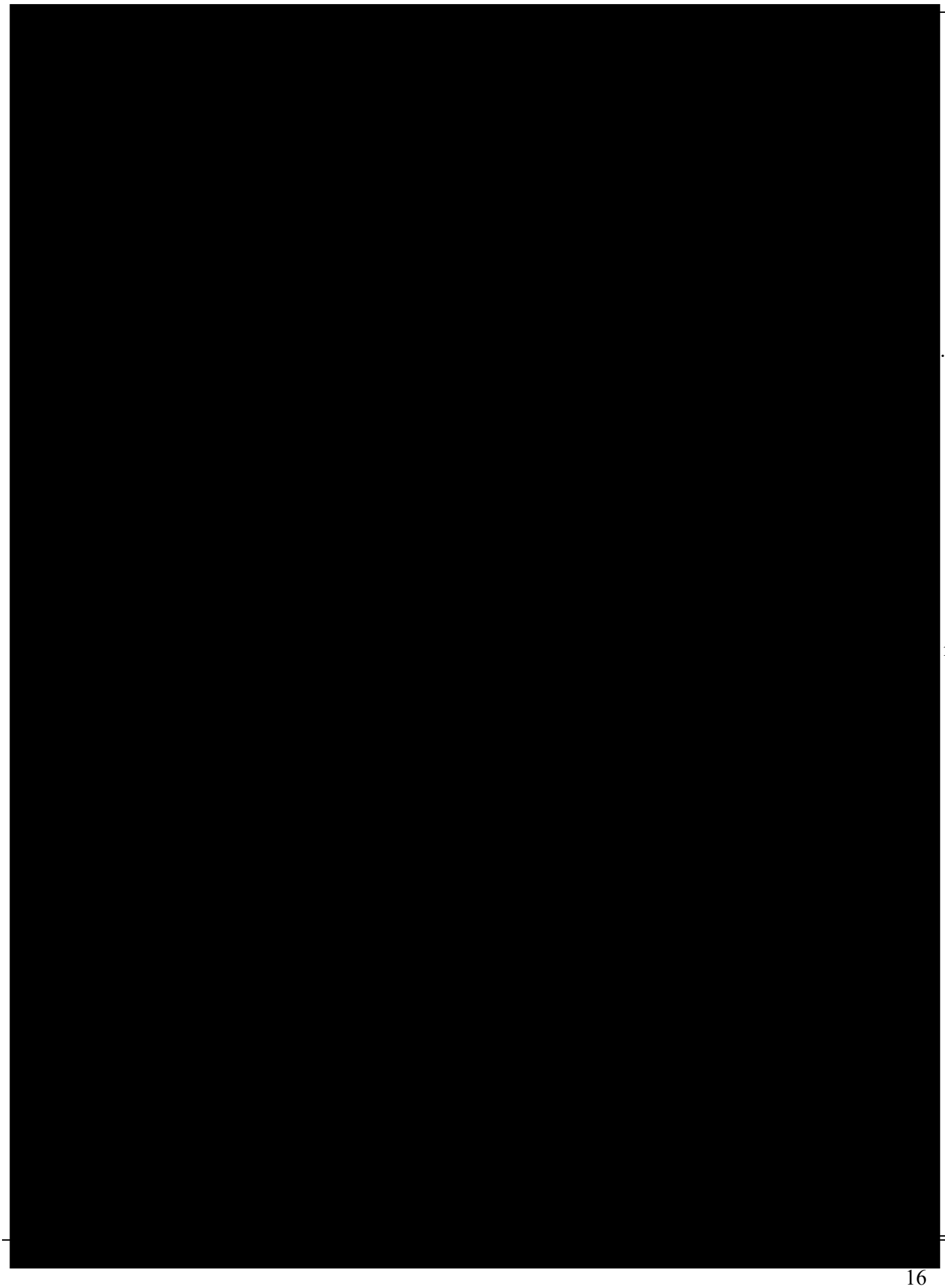
t,

t

el

/



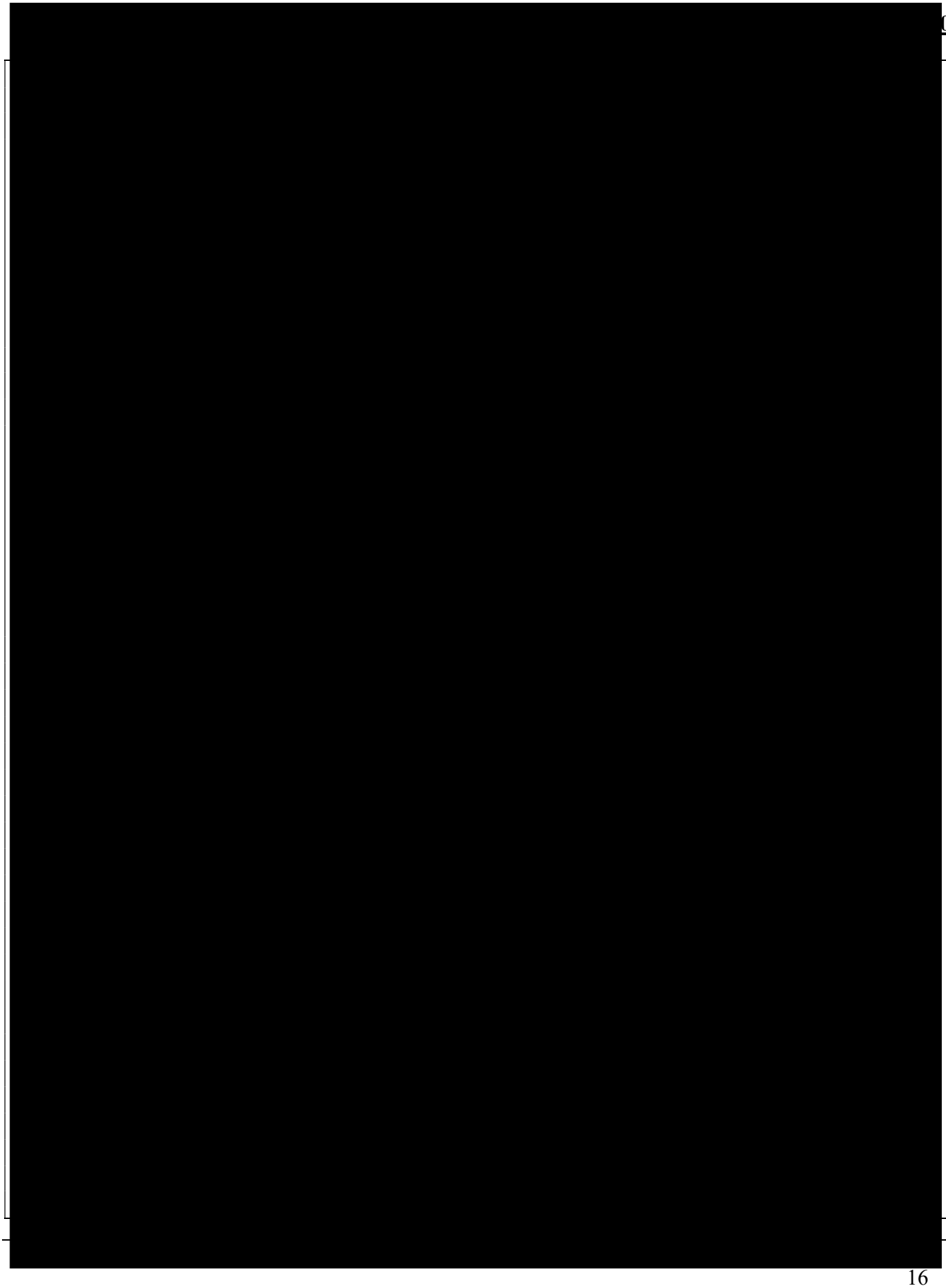


la

.

nt

/



3.2 Pertinence de la méthodologie de gestion de traitement des déchets et des moyens matériels associés (hors éléments spécifiques visés au sous critère n°4.2) – 5 points

Dans le cadre de la réalisation du contrat avec la Ville Du Havre, nous respecterons l'engagement de l'entreprise à savoir :

Un chantier propre en 5 actions :

- Limiter les risques sur la santé du personnel
- Assurer la bonne gestion des déchets, leur tri et éventuellement leur valorisation
- Réduire les risques et les nuisances causés aux riverains
- Maitriser les consommations d'eau et d'énergie
- Limiter les pollutions du sol, de l'eau et de l'air

L'entreprise GAGNERAUD s'engage à respecter la chartre de « CHANTIER PROPRE »

Notre responsable **sécurité/environnement, Guillaume ANDRIES** sera chargé du contrôle de la bonne mise en œuvre des mesures applicables en étroite collaboration avec le Chef d'Agence.

Il participera aux différentes réunions de suivi de la démarche afin :

- d'observer le respect des procédures,
- d'apporter les mesures correctives,
- d'assister le chantier pour la validation des différents modes opératoires et des matériaux utilisés,
- de cibler les formations environnementales à mettre en place.

1)Gestion collective sélective des déchets

Principes généraux :



Depuis plusieurs années, l'amélioration de la gestion des déchets est un objectif des pouvoirs publics pour la protection de l'environnement. Tout déchet est caractérisé par sa provenance, sa nature physique et chimique, sa capacité à être réutilisé et son pouvoir de recyclage.

L'organisation prévue a pour objectif d'assurer le respect des exigences réglementaires, dans des conditions de transparence des quantités de déchets et des coûts d'évacuation par type, tout en responsabilisant chaque entreprise.

D'une façon générale, les règles d'or pour réduire les quantités de déchets sur le chantier sont :

.une bonne préparation et une bonne organisation de chantier,
.faire la chasse au gaspillage,
.privilégier la mise en œuvre d'ouvrages préfabriqués en usine,
.former et sensibiliser le personnel,
.faire la collecte des déchets au plus près de la tâche : éviter de devoir ramasser les déchets après coup.

2) Les différents types de déchets

La réglementation conduit à identifier quatre catégories de déchets :

2.1) Les déchets inertes

Ce sont des produits naturels (pierres, terres, matériaux de terrassement) ou manufacturés (béton, céramique, terre cuite, verre ordinaire,…) qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique durant leur stockage.
Ils sont destinés soit au recyclage, soit au stockage en site de classe III.

2.2) Les déchets industriels banals (DIB)

Ce sont des produits par l'artisanat, l'industrie, le commerce et les services, non dangereux ni toxiques et non inertes. Ils peuvent être monomatériaux (bois non traité, métaux, plâtre, bitume,…) ou composites (fils électriques, adhésifs), fibreux (isolants en laine minérale, à l'exception de l'amiante).
Les DIB seront dirigés vers des circuits de réemploi, recyclage, récupération, valorisation, des incinérateurs, ou des centres de stockage de classe II.

2.3) Les déchets industriels spéciaux (DIS ou déchets dangereux)

Ce sont des déchets qui contiennent des substances dangereuses et nécessitent des traitements spécifiques pour leur élimination. Une première liste parue en 1997 donne par exemple :

. Le bois traité avec de la créosote ou des sels de métaux lourds type CCA,
. Les peintures, solvants et vernis étiquetés T+, T ou Xn dangereux pour l'environnement et les contenants associés,
. Les matériels de peinture (outils, emballages) souillés avec les produits précédents,
. Les produits issus de la combustion de la houille ou du mazout (goudrons, suies…),
. Les produits chimiques de traitement (antioxydant, fongicides, abrasifs, détergents…)
. Les agents de fixation et de jointoiement non mis en œuvre,
. Les huiles minérales de vidange,les chiffons souillés par des produits de cette liste,
. Les DIB mélangés et souillés par des DIS (en particulier les emballages vides non rincés).

Les DIS doivent être orientés vers des sites de traitement adaptés : installation de stockage de classe I, unité de régénération et d'incinération.

2.4) Les déchets industriels spéciaux (DIS ou déchets dangereux)

Ce sont des DIB à condition qu'ils ne soient pas souillés par des produits dangereux et principalement :

. Les palettes de bois ou de plastique,
. Les emballages plastiques (housses, cales polystyrène, flacons, bouteilles et bidons) non souillés par des DIS,
. Les emballages en papier et en carton.

3) Prescriptions relatives au tri

Le premier tri s'effectuera au niveau des postes de travail, le tri final sera réalisé sur le chantier au niveau des bennes et au centre spécialisé pour les déchets recyclables.

Nota : l'enfouissement sur site est interdit.

Si les déchets ne sont pas triés, ils seront expédiés vers le centre de stockage capable de recevoir la catégorie de déchets la plus contraignante et le coût sera répercuté soit à l'entreprise fautive soit aux entreprises solidairement responsables.

Le prestataire externe sera chargé de l'approvisionnement en bennes et devra se conformer aux prescriptions suivantes :

Le stockage des déchets se fera :
. Soit en benne ouverte (benne bateau ou benne avec porte) d'une hauteur qui permette la vidange aisée des déchets,
. Soit en benne fermée avec couvercle ou conteneur pour les déchets spéciaux (pour des raisons de sécurité et éviter le surcoût d'élimination d'eau souillée),
. Soit en benne fermée ou bâchée pour les déchets que des intempéries prolongées pourraient rendre impropres à la valorisation,
. Soit en benne couverte d'un filet pour les déchets d'emballages susceptibles de s'envoler,
. Soit en Big Bag (conteneur souple),
. Soit autres (fûts, conteneur pour les métaux non ferreux par exemple).

RECYCLAGE

Nous bénéficions de matériel nous permettant la revalorisation de matériaux.
La revalorisation des matériaux se réalise sur la plate-forme GAGNERAUD du Hode.

Atelier de recyclage de déblais : les matériaux provenant des déblais de tranchées peuvent être également traités sur place au moyen de l'atelier de recyclage des déblais qui sont composés du matériel suivant :





Chargeuse à pneus avec godet cribleur et silo doseur

Il est effectué un criblage et un émottage des matériaux, un apport de chaux à l'aide du silo doseur et enfin un mélange homogène des matériaux et de la chaux au moyen du godet cribleur.

Les matériaux recyclés à la chaux sont ensuite mis en œuvre de façon classique.
Ce procédé permet de contribuer à la protection de l'environnement en évitant toute mise en décharge de matériaux valorisables en ligne avec les principes du Grenelle de l'Environnement.

Atelier de concassage mobile : les matériaux issus des démolitions peuvent être également recyclés sur place au moyen d'une pelle équipée d'un godet concasseur. Ce mode opératoire permet d'obtenir des matériaux à la granulométrie souhaitée en utilisant un minimum de moyen logistique et en évitant une mise en décharge inutile.





Pelle équipée d'un godet concasseur

4) Valorisation – Elimination des déchets

NATURE DES DECHETS	MODE DE COLLECTE	TRAITEMENT
Déchets banals en mélange (papiers, cartons, plastiques, bois propres)	Benne 20 m^3	*Enfouissement*
Déchets solides souillés (chiffons, pinceaux, emballages plastiques, emballages métalliques (60 l maxi) vides souillés ou autres emballages souillés par de la graisse, peinture, encre, diluants, solvants ou colles…)	Benne 6 m^3 Benne 13 m^3 Bac 1000 l Au choix	*Broyage + incinération spécifique*
Cartons d'emballage propres	Benne 15 m^3 fermée	*Recyclage*
Bois Propre (palettes non traitées)	Benne 25 m^3	*Recyclage en compost, plaquette, panneaux de particule*
Produits d'entretien de nettoyage	En cartons fermés	*Incinération spécifique*
Aérosols	En cartons fermés	*Incinération spécifique*
Piles	Kits spécifiques en carton rigide	*Valorisation pyrométallurgique*
Tube néon / lampes	Kits spécifiques en carton rigide	*Valorisation pyrométallurgique*
Ferraille	Benne 13 m^3	*Recyclage*
Métaux non ferreux (aluminium, zinc, cuivre…)	Benne 13 m^3	*Recyclage*
Plastiques / PVC / Linoléum	Benne 25 m^3	*Recyclage*
Gravats (béton, graviers, cailloux, terre non polluée)	Benne 8 m^3 Benne 10 m^3 TP Au choix	*Enfouissement* *Recyclage technique routière, remblai*
Ordures ménagères	Benne 6 m^3 Benne 13 m^3 Bac 1000 l Au choix	*Incinération*

5) Politique de réduction des déchets

a) Déchets solides :

. Préfabrication des armatures en usine,
. Eviter le repiquage ou la démolition des ouvrages et éviter les malfaçons,
. Privilégier la préfabrication externe,
. Exclure l'usage du polystyrène pour les réservations,
. Réservation en bloc de béton cellulaire, en carton, en acier
. Utilisation de coffrage métallique, de règle de coffrage en acier permettant de minimiser l'u tilisation du bois,
. Palettes consignées et rendues aux fournisseurs,
. Limiter les « chutes » de treillis soudés.

b) Emballages :

Définir avec les fournisseurs ou les industriels des palettisations adaptées et consignées pour un colisage par unité de tâches.

Déconditionner les produits non sensibles chez les fournisseurs, à l'arrivée sur le chantier.

Faire des livraisons en vrac (suivant le type de produit).

c) Huile de décoffrage :

Huile végétale systématiquement utilisée.

d) Kit anti-pollution :

Un kit anti-pollution sera disponible sur les chantiers ou un risque de pollution existe.





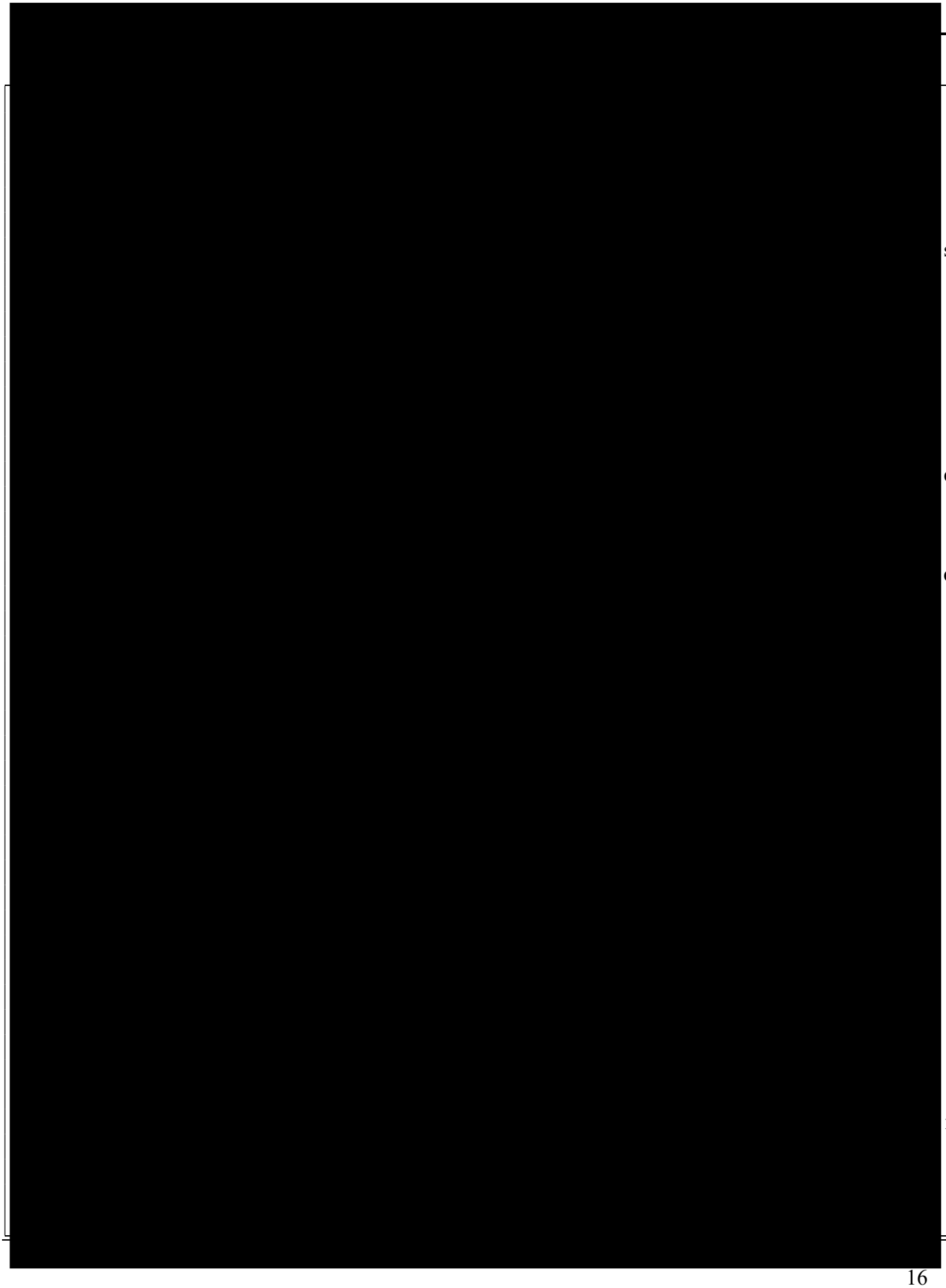
Pour la réalisation des chantiers dans le cadre du contrat, nous mettrons des bennes à gravats, DIB Unifer sur site si possible.

Dans le cas où la mise en place de bennes n'est pas possible, nous chargerons les gravats dans nos camions bennes et procèderons au tri dans nos bennes situées à notre dépôt d'Harfleur.

TRI DES DECHETS OBLIGATOIRES

[redacted]

[redacted]



[redacted]